Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Mars 1899. No. 19.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subséquente 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Abonnez-vous au journal *Le Manitoba*, le plus ancien journal français de la Province et du Nord-Ouest. Abonnement, $1.00 par année, payable d'avance.

LA COLONISATION

Dans l'Ouest Canadien

Nous sommes très heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre si patriotique et de vues si élevées que M. l'abbé Gérin, de St. Justin, P. Q., vient de publier dans la *Minerve* du 22 mars. Cette lettre est écrite en réponse à une correspondance parue dans la *Vérité* du 11, contre l'immigration canadienne-française dans l'Ouest canadien et signée : "Jean-Paul."

M. l'abbé Gérin est un ami dévoué du Manitoba et du Nord-Ouest, qu'il a visités et étudiés avec soin l'an dernier. Nous le remercions vivement de son intervention.

La *Vérité* par l'un de ses correspondants, déclare de nouveau la guerre à la colonisation du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, par les Canadiens-français de la province de Québec.

D'après son collaborateur, Jean-Paul, les "conférenciers colonisateurs exagèrent les avantages qu'offrent ces contrées. Les terres de là-bas ne valent pas mieux que les nôtres, bien cultivées. Une famille qui laisse la province de Québec fait plus de dommage que ne pourraient faire de bien cinquante familles envoyées dans l'Ouest où les Canadiens-français sont noyés au milieu des peuples scandinaves et slaves qui l'ont envahi."

J'ai entendu bien des conférences, j'en donne moi-même sur la colonisation, et je puis affirmer que toujours l'on s'applique à ne dire que la stricte vérité. Conformément à la recommandation faite par NN. SS. les archevêques et évêques dans une lettre collective de 1871, nous nous bornons à inviter ceux des nôtres qui n'aiment pas à défricher et qui pourtant doivent laisser la paroisse qu'ils habitent, à prendre la chemin des riches prairies de l'Ouest, de préférence à celui de nos villes et des centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre. Nous exhortons vivement tous ceux qui peuvent vivre ici à y rester, et nous avons le soin de rappeler que là-bas comme partout, il faut pour réussir, du travail, du courage, de l'économie et des sacrifices répétés.

Et c'est en restant toujours dans la stricte vérité que nous établissons que de tous les champs ouverts actuellement à la colonisation, l'Ouest canadien est de beaucoup le plus avantageux, parce que :

1o Les terres sont toutes prêtes à la culture, qu'il n'y a pas de souches ou de pierres à extraire, à faire de rigoles, et de clôtures, ce qui permet dans une seule année de préparer à l'ensemencement plus d'arpents que pendant dix et même vingt ans dans notre province.

2o Tout en étant plus faciles à cultiver, les terres y sont aussi plus fertiles, comme le prouvent les chiffres officiels. Pendant les trois dernières années le rendement moyen dans l'Alberta, a été de 35 à 42 minots l'acre. La dernière récolte, pour la population française, y a donné 213 minots par tête, ce qui ne se rencontre nulle part dans notre province, même dans les paroisses les plus riches. En 1896, M. Fulton, du Manitoba, écrivait : "J'ai fait jusqu'à ce jour, vingt deux récoltes sur ma ferme, et je puis dire que le rendement moyen a été pour le blé, 25 minots l'acre ; l'avoine, 50, et l'orge, 55."

Il est prouvé que les mêmes rendements s'obtiennent sur des milliers d'acres dans divers districts et toujours sans engrais.

4o On y produit à meilleur marché. Ainsi d'après des calculs faits minutieusement, il appert que le blé, en entrant dans nos greniers, coûte 57 cts, tandis qu'il ne coûte que 30 cts aux producteurs de l'Ouest.

5o Les relations commerciales avec l'Alaska, la Colombie Anglaise, la Chine, le Japon, etc., permettent d'y vendre tous les produits de la ferme, à des prix rémunérateurs, et suivant toute probabilité, ces divers marchés prendront une importance de plus en plus considérable.

On comprend combien il est facile dans ces conditions de se faire, en peu de temps, un établissement prospère. Il y a six ans, un orphelin laissait ma paroisse avec ses seuls vêtements Un ami s'offrit à payer son passage jusqu'à Edmonton. Etabli à Morinville, il possède aujourd'hui 150 acres de bonne terre, cinq chevaux, un troupeau de 29 têtes, des instruments d'agriculture, une bonne maison, etc. La dernière récolte lui a donné 800 minots de grain et 200 minots de patates. Il ne doit rien, qu'une profonde reconnaissance à ceux qui ont fait "miroiter" à ses yeux les avantages qu'offre l'Ouest, au point de vue agricole. Deux de ses jeunes frères, établis aux Etats Unis, viennent de le rejoindre pour s'établir à ses côtés.

J'ai eu la bonne fortune de visiter aussi dans la vallée de Qu'Appelle, un ancien colon de la Rivière Rouge, où il a travaillé pendant 9 ans avec sa famille. Arrivé à Qu'Appelle, il y a cinq ans, avec $150 de dettes, ce courageux Canadien vaut aujourd'hui au moins $6.000. Il est bon d'ajouter qu'il est aidé dans l'exploitation de sa ferme par six garçons aussi vaillants que leur père. Et ce ne sont pas là des cas isolés.

Vous me direz : Mais il y en a qui n'ont pas réussi. Eh ! mon Dieu, oui. Le fait d'aller dans l'Ouest ne suffit pas pour donner à un homme du courage, de l'intelligence, ou le mettre à l'abri des accidents de la fortune. Il n'est pas nécessaire d'aller si loin pour trouver des gens qui ne réussissent pas. Mais prenez deux hommes également bien doués, et placez-les avec les mêmes ressources l'un dans une prairie du Manitoba, et l'autre dans une de nos bonnes terres en bois debout, et je n'hésite pas à assurer que mon Manitobain sera déjà un riche fermier, quand notre Québecquois ne sera encore qu'un pauvre bûcheron.

Nous venons de voir passer au milieu de nous, en route pour l'Ouest, des milliers de Doukhobors. Pauvres aujourd'hui, demain ils seront riches, riches de biens à notre portée et que nous semblons dédaigner comme si nous étions tous des rentiers.

Il y sans doute le revers de la médaille. Le paradis terrestre a été fermé pour toujours.

A suivre

L'ANNIVERSAIRE DU PAPE

Le Pape a célébré le jeudi 2 mars, le 90e anniversaire de sa naissance et la date du trois mars, a ramené le 21e anniversaire de son couronnement.

Les cœurs des catholiques se tournaient vers Rome avec allégresse, lorsqu'une inquiétude vint comprimer leurs élans : Le Pape serait malade!

Colportée par les agences jusqu'au bout du monde, grossie par les journaux libéraux italiens, la nouvelle laissait ouverture à toutes les craintes.

Les soins des médecins ont écarté le danger ; les prières des catholiques feront le reste et arracheront au Ciel la parfaite guérison d'nn Pontife tant aimé et si nécessaire à l'Eglise dans les difficultés de ce temps.

Nos sollicitations auront donc un caractère plus pressant en ce jour où nous demanderons à Dieu de prolonger, pour le bien de son Eglise, les jours du Vicaire de son Christ. Et nous avons la ferme confiance que ces supplications seront entendues.

N'y a-t-il pas déjà pour des cœurs chrétiens un motif de confiance dans cette opposition si grande entre la faiblesse corporelle du Pape et sa vitalité intellectuelle et morale.

Un écrivain français en faisait dernièrement la remarque : Il semble que par une disposition spéciale de la Providence, les jours du Pontife aient été prolongés d'une façon inaccoutumée dans ce siècle pour éviter à l'Eglise les dangers qu'entraîne en des époques de crise et de persécution la vacance du Siège et l'élection des Papes.

En effet, dans la longue suite des successeurs de Saint-Pierre, onze seulement ont régné plus de vingt ans et, parmi eux, quatre depuis un siècle : Pie VI régna vingt-quatre ans, Pie VII vingt-trois ans et demi, Pie IX, trente-deux ans. Léon XIII, glorieusement régnant, entre dans sa vingt-deuxième année de Pontificat.

Et quelle œuvre immense accomplie en ces vingt et un an !

Appelé au trône pontifical dans un temps où les ennemis de l'Eglise croyaient avoir achevé sa défaite et se flattaient d'avoir frappé la Papauté à mort, Léon XIII accepta sans faiblir le lourd héritage et sa première parole fut pour revendiquer avec la même fermeté que Pie IX tous les droits de sa souveraineté.

Les ricanements de la Révolution triomphante répondirent à cette protestation : le libéralisme partout triomphant narguait le blanc vieillard dont la parole importune rappelait aux peuples leurs prévarications.

Bientôt cependant, les événements devaient parler aussi. Les principes révolutionnaires proclamés avec orgeuil par des gouvernements oublieux de leur mission, faisaient leur œuvre dans le peuple et jetaient l'Europe dans une crise générale telle que ce siècle n'en vit pas de plus grave.

Dans le trouble universel, une seule voix restait calme ; celle de ce Pontife, la veille dédaigné, aujourd'hui écouté avec respect, même des non catholiques.

Dans une suite d'immortelles Encycliques Léon XIII a montré aux peuples et aux gouvernements la source de leurs erreurs, source en même temps de leurs maux. Avec la même sûreté, il leur a indiqué les remèdes qui rétabliront l'ordre sociel sur ses bases ébranlées, et ramèneront le bonheur dans les familles comme dans la société.

Déçus par les fausses promesses de la Révolution, peuples et gouvernements ont commencé à se tourner vers Rome, comme vers le centre de la lumière et de la vérité. La Papauté jouit aujourd'hui dans le monde d'un prestige incomparable et les catholiques se plaisent à saluer l'aurore du triomphe prochain.

Car cet éclat même, dont le Pape est entouré, rend plus sensible l'indignité de la condition qui lui est faite par l'Italie révolutionnaire. Il n'est pas possible que la complicité de l'Europe sanctionne encore longtemps un état de chose contraire à tous les droits les plus sacrés.

Il faudra bien qu'on le comprenne, nul droit ne sera solidement défendu aussi longtemps que le Droit suprême restera violé dans la personne du Pape qui en est l'incarnation et le gardien.—*Courrier de Bruxelles.*

PARLEMENT PROVINCIAL

MERCREDI

Le discours du trône a occupé l'attention de la législature aujourd'hui. Après M. M. Roblin, Greenway et Fisher, le débat a été continué par MM. Alex. C. Fraser, (North-Brandon) D. H. McFadden (Emerson,) Q. D. McIntosh (Manitou,) et M. H. Sutherland (Kildonan). Ces députés ont discuté la politique du gouvernement sur les chemins de fer et sur le trafic; plusieurs de ces députés voudraient que les cultivateurs eussent plus de facilités pour acheter leurs instruments aratoires. L'immigration, et particulièrement celle des Doukhobors et des Galiciens, a fait l'objet d'une discution assez animée. Naturellement le gouvernement parle des Doukhobors en termes élogieux.

M. Hugh Sutherland, au cours de son discours, défendit avec habileté le sénat attaqué. Le sénat n'est pas partisans outré, dit-il, et la preuve, c'est que ce sénat conservateur a déjà rejeté une mesure proposée par Sir John Abbott et appuyée par Sir John A. Macdonald.

JEUDI

Il y a quatre jours que dure le débat sur le discours du trône, et un tiers à peine des députés ont parlé. Cette après-midi, M. S. Jonasson,(St-Andrew's) a fait un discours d'une heure et demie. M. M. S. Johnson, (Turtle Mountain) et F. O. Fowler (S-Brandon) ont chacun entretenu la Chambre pendant une heure. Comme hier, il a été question des voies ferrées, et de l'immigration, des Galiciens et des Doukhobors spécialement.

Ces messieurs, tous trois libéraux, demandent des réformes au tarif et l'abolition du sénat.

Une députation est venue solliciter du gouvernement la construction d'un chemin de fer dont le point de départ serait le Portage la-Prairie et qui serait dirigé au nord-ouest, entre les lignes du C. P. R. et le M. & N. W.

Les comptes publics pour l'année 1898 ont été déposés sur la table aujourd'hui.

VENDREDI

L'examen du discours du trône a été continué aujourd'hui. M. M W. F. Sirett (Beautiful Plain) J. B. Lauzon (St-Boniface,) M. J. Riddell (Lorne) S. J. Jackson (Rockwood) ont adressé la parole.

M. Lauzon regrette que le gouvernement ait jugé à propos d'attendre au 17 mars pour tenir la session. A l'heure actuelle tous les députés devraient être rentrés dans leurs foyers. M. Greenway peut parler des victoires libérales dans Québec ; il ne pourrait pas répéter ces victoires à Manitoba. Le député de Saint-Boniface se prononce contre l'immigration des Doukhobors; il est d'opinion que le sénat a bien fait de rejeter le bill du Yukon et de refuser la somme de $ 300,000 au gouvernement manitobain.

En terminant, le député de Saint-Boniface a fait une remarque très juste : le discours du trône, au moins, devrait être fait dans les deux langues.

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi.

LUNDI

Continuation du débat sur l'adresse. Les orateurs furent : M. M. T. Dickie (Avondale) A. M. Campbell, (Souris) J. McKenzie, (Lakeside) et D. McNaught (Saskathewan). M. Paré (LaVérandrie) parlera probablement demain.

Le rapport annuel du département de la santé publique a été déposé sur la table.

MARDI

Le débat sur le discours du trône est terminé. M. T. Paré, (LaVérandrie) et T. C. Norris, (Lansdowne) ont été les derniers orateurs. M. Paré s'est prononcé pour le maintien du sénat, qu'il considère comme une sauvegarde des intérêts du pays.

Suivant lui, l'indépendance et l'intégrité du sénat seraient parfaites, si les sénateurs étaient nommés par des corps indépendants, tels que les conseils d'université ou les juges des provinces ; on pourrait passer une loi interdisant aux sénateurs entrée dans aucun gouvernement

Le député dit que les catholiques tirent le meilleur parti qu'ils peuvent de la loi scolaire, mais que rien encore n'est réglé, qu'ils continueront leurs réclamations patiemment mais fermement jusqu'au jour où tous leurs droits seront respectés

Il constate que son district a maintenant un chemin de fer. La construction des chemins de fer, faite avec discernement, est un avantage pour les colons qui peuvent à n'importe quelle saison transporter leurs produits sur le marché ; c'est pour eux épargne de temps eté d'argent.

Comme le députer de Saint-Boniface, il est d'avis que le discours du trône, les ordres du jour, etc., devraient être faits dans les deux langues.

Le Manitoba.

Mercredi, 29 Mars 1899

UN PROTET

A raison des nouvelles déclarations que le gouvernement fédéral a faites aux Communes sur la question des écoles, M. le sénateur Bernier a cru nécessaire de faire entendre une parole de protestation.

" C'est la politique du gouvernement, a dit M. Bernier au " sénat, de ne rien faire pour le " soulagement de la minorité. Il " veut faire entrer de force, pour " ainsi dire, dans l'esprit des populations, l'assurance que la " question est réglée. C'est mon " devoir de protester contre cette " tactique."

Et après avoir cité le discours de M. Greenway, en date 13 février dernier, dans lequel le premier ministre du Manitoba dit que son attitude est et restera ce qu'elle a toujours été, M. le sénateur Bernier continue :

" On voudrait nous voir nous désister de nos réclamations et nous soumettre tranquillement à une loi que nous avons combattue pendant dix ans avec toute l'énergie dont nous avons été capables. C'est trop nous demander...Ce sera de plus en plus notre devoir d'affirmer hautement nos droits, d'affirmer la juridiction du parlement en cette matière, et d'exiger de celui-ci qu'il exerce ses pouvoirs en appliquant aux griefs de la minorité un remède véritable, un remède constitutionnel et d'un caractère permanent."

INEXACT ET INJUSTE

La *Vérité*, aux prises avec le *Trifluvien*, dit de nous :

" Nous discutions, avec le *Manitoba*, le rôle qu'ont joué, dans la question des écoles, certains chefs conservateurs. Nous trouvions que notre confrère de l'ouest était trop enthousiaste à l'égard de sir Charles Tupper et de sir Mackenzie Bowell, tandis qu'il ne rendait pas justice à la clairvoyance d'un autre chef conservateur, l'honorable M. Angers."

" C'était, on le voit, un débat purement politique. Il s'agissait d'apprécier les actes politiques de certains hommes politiques. Si nous ne partagions pas l'admiration du *Manitoba* pour deux chefs du parti conservateur, nous nous montrions, par contre, plus favorable que lui à un autre chef de ce même parti."

Cet exposé est inexact et, nous devons ajouter, injuste.

Le *Manitoba* n'a pas cherché à relever le prestige de certains chefs conservateurs au dépens d'un autre chef conservateur. Nous n'avons mis en opposition ni les uns ni les autres. Nous avons cherché à jeter du jour sur une situation politique en rapprochant certains faits et certaines opinions concordantes des chefs dont parle la *Vérité*. C'est bien loin de ce qu'elle nous fait dire. C'est odieux de sa part de vouloir nous placer à l'égard de M. Angers dans une position que nous n'avons pas prise et où elle ne nous mènera point. On dirait que la *Vérité* veut mettre la zizanie dans tous les rangs, entre tous les hommes, et surtout parmi ceux qui, à divers titres et avec des aptitudes diverses, ont sincèrement voulu servir la cause des institutions catholiques

Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui, sinon que tout l'article dont nous avons extrait les passages ci-haut cités, est au suprême degré répréhensible.

LETTRE D'OTTAWA

25 mars 1899

La température de la Capitale est décidément inhospitalière pour les représentants de la nation. On ne peut imaginer ciel plus gris, atmosphère plus humide, brouillards plus fréquents. La neige encombre les rues et emportée par des vents violents, fouette la figure.

Mais à quelque chose malheur est bon. Cette inclémence de la température, maussade pour le plus grand nombre, devient une source de bénéfices pour les classes laborieuses. L'enlèvement des neiges de la rue leur a fait gagner quatre à cinq mille piastres La Providence a soin des siens.

Les heureux du monde vont à leurs plaisirs en dépit de la froidure et des frimas.

La première fête a été l'ouverture de la session ; la seconde, le lever de leurs Excellences, dans les salles du Sénat.

Apparemment un peu sous le coup de la fatique, leurs Excellences ont vu défiler devant elles les grands corps de l'Etat, l'élite de la société d'Ottawa et les étrangers de distinction que la Capitale attire pendant les sessions. Le coup d'oeil était vraiment fort joli. dans la vaste enceinte brillamment éclairée. C'est le jour , ou plutôt, la soirée des dames. Leurs parures ne sont plus seulement élégantes : elles rivalisent de richesse et d'éclat. Tous les âges s'y rencontrent. Nulle trace de mélancolie. Tout est rose. Les illusions flottent dans l'air et enveloppent, pendant ces courtes heures de gala, cette foule où la beauté rayonne et jouit de ses triomphes. L'ensemble est incontestablement d'un charme exquis.

A ces fêtes succèdent celles des salons. Les moeurs parlementaires ont rendu traditionnelles les invitations à dîner par les chefs des deux partis. Ceux-ci donnent une attention particulière à leurs amis. Mais on voit très souvent autour de la même table des adversaires politiques. C'est là que l'on oublie les acerbités de la lutte, et même qu'on apprend à les éloigner. Contact utile qui établit souvent entre des hommes de camps différents les rapports personnels les plus agréables. Parce qu'on ne voit pas du même oeil en politique, faut-il donc devenir des ennemis ? C'est absurde, et surtout peu généreux.

Les travaux de la session ne seront sérieusement entamés qu'après la vacance de Pâques. La discussion sur l'adresse en réponse au discours du Trône ne finira point, aux Communes avant mardi ou mercredi. Il y a eu d'excellents discours de chaque coté. Les deux chefs se sont pris corps à corps. Les coups sont tombés drus et secs, et pendant de longues heures. Plusieurs des meilleurs jouteurs n'ont pas encore pris la parole. On s'attend qu'il y aura encore des émotions, au cours de ce débat, long mais intéressant et instructif. C'est pour ainsi dire une revue générale de la politique et de l'œuvre du gouvernement.

Parlant de la question scolaire, M. Laurier s'est félicité d'avoir éloigné cette question de l'arène fédérale pour la renvoyer àla législature provinciale. Il s'est félicité aussi d'avoir établi la paix là ou les cœurs étaient aigris.

Est-ce donc vraiment la paix que l'atittude passive et toute d'attente qu'observent actuellement les catholiques du Manitoba ? La paix est la compagne de la justice. Peut-on dire que justice a été rendue à la minorité ? Nul ne saurait le prétendre avec vérité. Il n'y a donc pas de paix réelle.

La question peut à tout moment revenir dans l'arène fédérale Le parlement a toujours juridiction. On peut se lasser d'attendre le bon plaisir des autorités provinciales. Aussi bien, M. Casgrain a donné avis, aux Communes, qu'il adressera au gouvernement les questions suivantes :

1. Y a-t-il eu quelque correspondance, depuis la dernière session, entre Sa Sainteté le Pape ou le Sacré Collège de la Propagande ou aucun des archevêques ou évêques catholiques romains du Canada et le gouvernement ou aucun de ses membres, au sujet de la question des écoles du Manitoba ?

2. La minorité catholique romaine du Manitoba a-t-elle accepté le "règlement Laurier-Greenway" à ce sujet ?

3. La dite question des écoles du aMnitoba est-elle complètement et finalement réglée ?

4. Si oui, quel arrangement final a été adopté et quels sont les termes du règlement ?

5. Quand le règlement définitif a-t-il été fait ou adopté par la minorité catholique romaine du Manitoba ?

Un journal de Montréal publiait ces jours derniers qu'un sénateur aurait eu avec Mgr Langevin une conversation au cours de laquelle Sa Grandeur aurait parlé de correspondance échangée Entre elle et le premier ministre. Le sénateur que le journal ne nomme point est l'honorable M. Perley, des Territoires du Nord-Ouest. Ce paragraphe de la feuille montréalaise a créé quelque émoi. De là peut être l'interpellation de M. Casgrain.

Pendant qu'aux Communes se livre la bataille ordinaire des premiers jours, des deux côtés de la Chambre on s'organise pour les travaux parlementaires et pour les luttes subséquentes. Les bureaux sont constitués et l'opposition comme les ministériels tiennent des *caucus*. S'il faut en croire quelques indiscrétions, il y aurait eu, dans le *caucus* ministériel, des divergences d'opinions assez marquées touchant les détails du *Bill* par lequel le gouvernement se propose de refaire la carte électorale.

L'attitude du gouvernement au sujet de la *prohibition* serait aussi la cause d'assez graves embarras dans les rangs ministériels.

Au sénat, des procédures ont été commencées pour faire déclarer vacant le siège de l'hon. M. Sutherland, qui n'a point occupé son fauteuil durant deux sessions consécutives. Avant de prendre aucune détermination, le comité des Privilèges, auquel l'affaire a été renvoyée, a résolu de communiquer à l'honorable sénateur le certificat du greffier établissant son absence. L'affaire reviendra devant le sénat à la mi-avril.

M. Richardson a de nouveau présenté son *Bill* pour rendre saisissable les salaires des officiers publics.

Des efforts sont faits pour réconcilier M. Richardson avec M. Sifton, mais inutilement, dit-on jusqu'à présent.

Les interpellations sur le Yukon et son administration, pleuvent, littéralement. On finira par être complètement renseigné sur cet Eldorado canadien si toutes les questions qu'on pose à son sujet obtiennent des réponses.

Le Dr Roche demande copie de la correspondance échangée entre la Boure des Céréales de Winnipeg et le département des Travaux Publics, en vue de tenir le port de Fort William libre de glace aussi tard que possible,

Les expéditeurs de grains attachent beaucoup d'importance à cette question.

M. Davin doit présenter à la considération des Chambres la résolution suivante :

—Que cette Chambre est d'avis que l'on n'a pas agi avec bonne foi envers les fermiers de l'ouest puisque les droits n'ont pas été abaissés sur les instruments agricoles et qu'ils ont été augmentés sur les cotons les moins chers ; et que la réduction préférentielle d'un quart par cent sur les articles de fabrication anglaise, a été rendu illusoire, pour beaucoup d'articles qui sont les plus en usage parmi la population, par suite de l'élévation des droits au-dessus du chiffre fixé par le tarif de 1894-95

A DAWSON CITY

Le Rev. P. Gendreau écrit que les missions du Klondike vont très bien.

Le révérend père a fait bâtir une chapelle à l'Eldorado, la plus riche de toutes les mines. Il y a là bon nombre de catholiques que le R. P. Desmarais visite régulièrement.

—Il y a abondance de provisions à Dawson, mais le beurre se vend $2.25 la livre, et il faut payer une vitre de fenêtre ordinaire $1.75.

—Le Rev. P. Gendreau a obtenu un beau terrain pour fins de cimetière; c'est un magnifique plateau couvert de broussailles. Il a bâti une maison pour les missionnaires.

—Le R. Père affirme que le thermomètre n'est descendu qu'une fois à 51 audessous de 0; il y a eu quelques jours à 40, et le reste du temps à 20 et au-dessus. Il y a peu de neige. Le Yukon ou Klondike n'est donc pas un pays aussi terrible qu'on le prétend.

Une ligne télégraphique sera construite d'ici à quelques mois entre Skagway et Dawson City. Le coût de cet ouvrage sera de $350.000.

COLONISATION

Une lettre de Montréal nous apprend que la brochure récemment publiée par le R. P. M. J. Blais, O. M. I. et intitulée : *Le Manitoba, renseignements et conseils aux Canadiens-français*, est en très grande demande. Le Bureau de Colonisation à Montréal suffit à peine à satisfaire toutes les demandes qui lui parviennent.

Nous sommes heureux, pour deux raisons de cet empressement du public à se procurer ce travail : la première parce qu'il démontre l'intérêt que la population canadienne-française porte à ce mouvement de la colonisation ; la seconde parce qu'il est un hommage mérité, rendu à la valeur et à l'expérience pratique d'un missionnaire aussi modeste que zélé.

Le Révérend Père Blais, missionaire colonisateur, est parti de Trois-Rivières hier avec un bon nombre de familles qui viennent s'établir au pays.

Déjà vingt familles tant des Etats-Unis que du Canada, se préparent à partir le 5 avril prochain, pour Alberta, sous la direction de M. l'abbé J. Bte Morin, missionnaire colonisateur. Ce nombre aurait pu être doublé et triplé même, si M. l'abbé Morin n'eut pris un soin tout particulier de n'inviter à venir dans ses colonies que des personnes ayant au moins un capital suffisant pour commencer l'exploitation d'un homestead.

Notes Diverses

The Review de Saint-Louis, du 14 mars, publie un article élogieux sur M Philippe Masson, le nouveau rédacteur de la *Défense*.

M. Uldéric Tremblay, ex-directeur de la *Défense*, est parti pour Chicago, où il va prendre la direction du *Courrier de l'Ouest*.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le R. P. Guillet O. M. I , vient de prêcher à Ste-Marie une retraite pour ses paroissiens de langue française.

Le R. P. Blain donnera le sermon sur la Passion, vendredi Saint, à l'église de l'Immaculée Conception. A Pâques, le R. P. Drummond prêchera à l'office du soir.

La paroisse de Saint-Boniface est en retraite depuis dimanche. Le R. P. Godts, Rédemptoriste, est très apprécié comme prédicateur. Les exercices sont suivis par une foule considérable.

Le 23 mars, le Rév. Père Dandurand, O. M. I , curé de Saint-Charles a célébré le 80ième anniversaire de sa naissance. Ce fut un jour de liesse pour la paroisse. Une grand'messe solennelle a été chantée ; Mgr Langevin y assistait accompagné d'un grand nombre de prêtres et religieux Sa Grandeur fit l'éloge du vieux prêtre, qui a été très touché de la démonstration. Après la messe il y eut grand diner au presbytère.

Nous présentons nos sincères félicitations au aévérend père : " Ad multos annos."

Ainsi que nous l'avons dit la semaine dernière, le *Free Press* du 11 mars contenait une lettre signée des initiales " W. S. C." dans laquelle se trouvaient les accusations les plus invraisemblables contre les missionnaires catholiques du Nord.

Dans une lettre adressée au *Free Press*, (20 mars) le R. P. Husson O. M. I., de passage à Winnipeg, réfute d'une manière péremptoire ces accusations mensongères.

Le R. Pere est Procureur au vicariat apostolique d'Athabasca-Mackenzie, et est par conséquent, en mesure de parler avec connaissance de cause.

Par un ukase, le tsar de Russie a imposé une nouvelle constitution à la Finlande.

Inspiré par ses ministres, Nicolas continue la tradition de ses prédécesseurs, qui consiste à " russifier " tous ses sujets. La conséquence est que les habitants de la Finlande se proposent d'en appeler à l'Europe civilisée, ce qui nuira au Congrès de la paix proposé par la Russie ; ou d'émigrer en masse, ce qui permettra à M. Sifton de peupler le Manitoba d'une nouvelle race, et d'édifier ainsi un vrai musée ethnographique dans l'ouest canadien.

DANS LE MONDE POLITIQUE

M. Greenway a atteint sa 61ième année samedi dernier.

M. Haultain, premier-ministre des Territoires a fait un voyage à Winnipeg la semaine dernière Il s'est occupé principalement des Doukohbors. On sait que plusieurs milliers de ces nouveaux colons iront se placer au Nord-Ouest d'ici à quelques mois.

Le gouvernement britannique vient de nommer le baron Russell de Killowen. juge en chef d'Angleterre, pour remplacer feu le baron Herschell dans la commission internationale et dans la commission du Vénézuéla. Lord Russell de Killowen est un catholique.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les assises à Winnipeg ont été fermées vendredi.

—La population totale du Manitoba est, dit-on, de 280,000 âmes.

—Le C. P. R. vend en ce moment beaucoup de terrains aux nouveaux immigrants.

—Aussitôt la neige fondue, une équipe de 200 hommes se mettra à travailler sur le Southeastern.

—MM. Lafrance et Maxime Rocan sont arrivés ici vendredi dernier, de retour du Klondike.

—500 immigrants sont arrivés de l'Est, jeudi, et sont repartis pour le Nord-Ouest, où il se fixeront.

—Un grand choix de gants de toutes sortes et à bon marché au ((Bazar)) Avenue Taché, St-Boniface.

—357,000 minots de grain ont été emmagasinés dans les élévateurs de Fort-William la semaine dernière.

—Sousa, le fameux chef de musique américain, est à Winnipeg avec sa troupe. Il y a foule pour l'entendre.

—Sir Thomas Taylor, ex-juge en chef de la province, est attendu sous peu à Winnipeg, accompagné de Lady Taylor.

—Madame Amédée Manseau et Mademoiselle Mélina Beaupré, de Stony Mountain, sont actuellement en visite à Saint-Boniface.

—Les dépêches nous apprenaient la semaine dernière que de la fausse monnaie, en assez grande quantité, circulait à Edmonton.

—Les Forestiers Catholiques sont priés de se réunir dans leur salle, dimanche prochain, le 2 avril, à 7 hrs a. m., pour la communion pascale.

—M. Charles Gingras, de Stony Mountain est actuellement à Saint-Boniface où il est venu pour les funérailles de l'un de ses enfants, décédé avant-hier. C'est le troisième que M. Gingras a la douleur de perdre dans l'espace de quelques mois.

—Le 22 mars, les élèves du couvent des SS. N. N. de Jésus et Marie avaient l'honneur de faire agréer leurs souhaits de fête à Monsieur le Curé. Un joli programme a été exécuté. M. le Curé a répondu à cette marque d'estime par un discours très sympathique.

—Guszczak et Czuby, Galiciens, qui viennent d'être convaincus de meurtre aux assises, ont été condamnés par le juge Killam, à être pendus le 26 mai prochain, à Winnipeg. On croit généralement que la sentence de Czuby sera commuée en un emprisonnement pour la vie parce qu'il a été poussé et entraîné par Guszczak.

—Les gagnants de moulins à coudre, dans le tirage ouvert par la "Royal Crown Soap Co," pour la semaine finissant le 25 mars sont les suivants: Melle Stewart, 166 James St.; M. Alphonse Toupin, Ste-Agathe, Man., Mde C. W. Hamilton, Boite 45, Prince Albert, N. W. T. La "Royal Crown Coap Co.," va continuer ce tirage, donnant trois moulins chaque lundi, jusqu'à avis contraire.

—Mercredi dernier, à 7½ hrs du soir, les membres de l'Hospice Taché se réunissaient dans leur salle de réception pour souhaiter bonne et heureuse fête à leur dévoué protecteur, Sa Grandeur Mgr Langevin. Les auditeurs ont beaucoup admiré le groupe composé des jeunes garçons du Jardin de l'Enfance, des vieilles du département des Invalides, des jeunes enfants de la Crèche et des orphelines. Le programme fut très bien rendu. Les orphelines ont offert à Sa Grandeur une belle pièce d'ouvrage, fruit de leur travail. Monseigneur, après avoir fait l'éloge des Sœurs, présenta ses remerciements à l'institution qui mettait un si heureux couronnement aux fêtes données en son honneur.

—Dimanche dernier à 1.30 hrs p. m., le club de "hockey" du collège de Saint-Boniface eut une rencontre avec le "Rustler hockey club" de Winnipeg. Les joueurs du collège soutinrent leur renommée en remportant une nouvelle victoire. Cet hiver, dans les cinq parties où ils ont eu à se mesurer avec des étrangers les collégiens n'ont jamais été battus. Nous les félicitons. Voici les noms des joueurs dans la partie de dimanche.

Collège		Rustler
A Simson	Goal	A Brissette
D Collin	Point	J Picard
J. Lord	Cover Point	Hasting
E. Belanger	Forwards	W. Bawif
E. Mignault	do	E. Morrin
R. Chénier	do	Shibbly
J. L'Evêque	do	Lesperance

M. Antoine Gingras agissait comme "referee."

FEU M. HENRI GUILBAULT

Nous avons la douleur d'enregistrer la mort de M. Henri Guilbault, marchand de Fannystelle, fils de M. Médor Guilbault, et frère de MM. Edouard et Romuald Guilbault de cette ville.

Comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, M. Guilbault s'était égaré dans la prairie, entre Starbuck et Fannystelle, le 18 du courant, par un fort brouillard de neige.

Son corps a été retrouvé samedi, à 25 milles de chez lui, après une recherche ininterrompue à laquelle prirent part tous les paroissiens de Fannystelle. Etendu sur le sol, à côté d'une croix qu'il avait tracée sur la neige comme pour dire aux siens qu'avant de mourir il a pensé à son âme et à Dieu, les mains sur la poitrine, le visage tourné du côté de Fannystelle, offrait un spectacle à la fois si lamentable et si touchant qu'il arracha des larmes à ceux qui furent les premiers à l'apercevoir.

Le service funèbre a été chanté hier par M. l'abbé Béliveau. La paroisse entière y assistait, marquant ainsi l'estime dont jouissait le défunt.

Les porteurs étaient MM. Levasseur, Charrest, Castinié, St-Onge, Hamel et Cyrène.

Nous présentons à Mme Guilbault, son épouse, et à tous les membres de la famille l'expression de nos vives sympathies.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

Notre-Dame de Lourdes

—Sur l'initiative de M. M. Antoine Dupasquier et Thomas Gelley, une société d'apiculture va bientôt être constituée à Notre-Dame de Lourdes. Une première assemblée a eu lieu dans laquelle on a donné la présidence à M. Antoine Dupasquier et nommé M. Thomas Gelley secrétaire. Une deuxième assemblée s'est tenue mardi le 14 mars à 5 hrs; elle a été nombreuse et pleine d'intérêt. Après l'élection régulière des officiers pour l'année 1899, on a procédé à la rédaction des règlements. Nous espérons pouvoir donner de plus amples détails prochainement.

Saint-Maurice

—Nous avons eu récemment la visite du R. P. Lacasse O. M. I. Le bon religieux nous a prêché une retraite. Nous avons fort goûté les sermons pleins d'onction et de chartié du missionnaire. Le R. P. Lacasse a été enchanté de notre paroisse et il est persuadé que Saint-Maurice sera un poste important plus tard. En effet, nous sommes ici tous pleins de courage et de bonne volonté et si l'immigration nous favorise un peu, cette partie du pays ne manquera pas de se développer et de constituer un centre français de valeur dans un avenir rapproché.

Lorette

—La compagnie établie pour la fabrication du beurre et du fromage à Lorette prend les mesures nécessaires pour se faire incorporer. Le capital souscrit est de $4 000. Les pétitionnaires sont MM. W. Lagimodière, P. Fernand, M. Gendron, E. Lagimodière et C. McDougall. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette décision car l'industrie laitière est une source assurée de confort et de revenus pour une paroisse; c'est un gage de développement et d'amélioration.

Whitewood

—Un incendie a éclaté à Whitewood il y a quelques jours. Il a pris naissance dans la pharmacie de Bird et Cie. Cette pharmacie était située dans un bloc avec d'autres maisons de commerce. Tout a été consumé; pertes: $15 000, couvertes en parties par des assurances. On a dû abattre l'étal d'un boucher pour empêcher le feu de se communiquer à une banque. Il est heureux qu'il n'y ait pas eu de vent car toute la rue principale serait aujourd'hui en cendres.

NOTE.—Nous remercions tous nos correspondants de l'envoi de leurs nouvelles et nous espérons qu'ils voudront bien continuer à nous tenir au courant de ce qui se passe dans leurs localités. Nos colonnes sont à la disposition, nonseulement de nos correspondants attitrés, mais aussi de ceux qui désireraient, dans une occasion ou dans une autre, nous adresser des communications.

Faveurs Obtenues

Une personne nous prie d'insérer: Remerciements à saint Expédit pour deux faveurs obtenues.

LES PETITES ANNONCES

Telles que

MAISON A LOUER,

EMPLOI DEMANDÉ,

SITUATION VACANTE,

TROUVÉ,

PERDU,

PROPRIÉTÉ A VENDRE

A VENDRE,

Seront insérées dans Le Manitoba à raison de 25 cents pour 6 lignes.

AVIS

Toutes communications concernant la rédaction du journal devront être adressées à

JOSEPH BERNIER, Directeur

Toute communication concernant des travaux d'imprimerie, ou les annonces dans le journal, devra dorénavant être adressée à MM. BÉRUBÉ & CIE, à qui devront aussi se faire les remises pour souscriptions au journal.

Abonnez-vous

au ...

Manitoba,

$1.00

PAR ANNEE

Si vous avez une propriété à vendre, annoncez dans Le Manitoba, et vous trouverez de suite un acheteur.

MUNICIPALITE DE MONTCALM.

AVIS

Est par les présentes donné que le rôle d'évaluation de l'année 1898 a été adopté pour l'année 1899, et que le Conseil siègera en Cour de Revision pour entendre les plaintes qui pourraient être faites contre le dit rôle d'évaluation, mardi, le 2me jour de mai 1899, à la Salle Municipale, Letellier, à dix heures A. M.

Que le dit rôle peut être vu et examiné au bureau du Secrétaire-trésorier par tout contribuable qui le désirera.

Que les plaintes contre le dit rôle, s'il y en a, seront reçues par le soussigné jusqu'au 21me jour d'avril 1899.

Donné à Saint-Jean-Baptiste, en mon bureau, sous ma signature, ce 14me jour du mois de mars 1899

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trés., Mun. de Montcalm.

18-21

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie ayant pour but de promouvoir et stimuler le commerce entre le marchand et le consommateur, ou celui qui commerce avec lui, pour la rédaction de plans et systèmes nécessaires, à telles fins, pour s'en assurer les droits de propriété, pour les vendre et acheter, pour annoncer et solliciter, ainsi que pour toutes autres affaires nécessaires ou utiles à l'obtention de telles fins.

McNEIL, McNEIL & TERNAN,
Solliciteurs des Requérants.

Daté à Halifax, N. E., le 22me jour de février 1899. 22-3 9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Saskatchewan Railway & Mining Co." pour l'autorisation de commencer la construction des lignes d'embranchement avant la construction de la ligne principale, et à telle jonction ou croisement de la ligne principale par d'autres chemins de fer, que le Gouverneur-Général en conseil approuvera; aussi pour l'autorisation d'étendre leur ligne de Humbolt, dans la direction de l'est à n'importe quel point sur les lignes de chemins de fer du Pacifique Canadien, Great North West Central ou The Lake Manitoba Railway and Canal Co., approuvé par le Gouverneur-Général en conseil, et dans la direction de l'ouest, de Battleford aux Montagnes Rocheuses

Toronto 28 janvier 1899. 1-2 9i

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada par la Compagnie "The Northern Pacific & Manitoba Railway Company," pour un acte amendant le chapitre 58 (52 Victoria), ayant rapport à l'incorporation de la dite compagnie: pour étendre le temps afin de compléter les lignes et extensions autorisées par le dit acte, et par les actes y-exposés et confirmés, avec le droit de construire les susdites par sections, et pour d'autres fins.

Daté ce 6me jour de février A D. 1899.

EWART, FISHER & WILSON,
15-2 9i Solliciteurs des Requérants.

AVIS.

Avis est, par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte incorporant *The Canadian Mortgage and Investment Corporation,* pour diverses fins, parmi lesquelles: Pour transiger les affaires d'une compagnie de prêts et d'épargnes, avec tous les pouvoirs nécessaires et inhérents à telle compagnie, et pour faire l'acquisition et se charger de l'actif et des affaires des compagnies suivantes: *The Canada Permanent Loan and Savings Company, The Freehold Loan and Savings Company, The London and Ontario Investment Company (Limited),* et *The Western Canada Loan and Savings Company,* respectivement, ou d'aucune de ces compagnies, et de telles autres compagnies de même nature et qui pourraient consentir à entrer dans de tels arrangements; et pour donner à ces corporations et à ses parties les pouvoirs nécessaires pour faire tous les arrangements nécessaires aux fins susdites.

THOMAS G. BLACKSTOCK.
Pour les Requérants.

Daté à Toronto, ce 26ème jour de janvier, 1899. 1-2 9i

MUNICIPALITE RURALE DE TACHE

AVIS est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité de Taché a adopté le Rôle d'Evaluation de 1898, comme le Rôle d'Evaluation de 1899, et que le Conseil se formera en Cour de Revision, le 4me jour d'avril A.D. 1899, à 10 heures a.m., à la salle municipale, Lorette, pour entendre les plaintes qui pourront être formulées contre le dit Rôle d'Evaluation.

Daté à Lorette, ce 26me jour de février A. D. 1899.

WM. LAGIMODIÈRE,
16-17-18 Sec. Trésorier

—Le *Manitoba* est en vente à Winnipeg chez M. G. R. Vendôme, 290, rue Principale et chez Melle Kéroack, coin de la rue Principale et Water. A St-Boniface chez M. J. B. Leclerc, barbier et agent de journaux, avenue Taché.

AVIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte donnant pouvoir à la "London & Canadian Loan & Agency Company (Limited)," à la "The Canada Landed & National Investment Company (Limited)," et à la "The Building & Loan Association," respectivement, ou à quelqu'une de ces compagnies et à telle autre compagnie ou à telles autres compagnies incorporées aux mêmes fins qui pourraient s'entendre à cet effet, de prendre et de faire tous les arrangements nécessaires pour s'amalgamer en une seule compagnie ou corporation, et de prendre des dispositions pour la vente et l'achat de leurs actifs entre elles, de manière à pouvoir effectuer cette amalgamation; et à ces fins, de proceder à la consolidation des Actes d'incorporation des dites trois compagnies ou d'aucune deux d'entre elles, ou pourvoyant à donner à la nouvelle compagnie ou à la compagnie consolidée, le pouvoir de fonctionner en vertu de la charte de l'une des trois dites compagnies et conférant à la nouvelle compagnie ou à la compagnie consolidée, tous les pouvoirs nécessaires à l'émission d'un nouveau fonds-action et pour toutes autres fins nécessaires au parfait accomplissement de telle amalgamation de telle manière qu'il pourra être convenu entre telle ou telles compagnies et pour transiger les affaires de la dite compagnie amalgamée en vertu des dites chartes, ou d'aucune d'entre elles, ainsi amendée et pour donner le pouvoir aux dites trois compagnies, ou aucune d'elles, ou à la compagnie amalgamée, d'émettre des actions acquittées, ou en partie acquittées eu égard aux montants payés sur le capital action souscrit des dites trois compagnies, ou d'aucune compagnie entrant dans la combinaison comme susdit, et pour canceller tout capital-action et pour émettre un nouveau capital-action ou, si nécessaire, pour incorporer une compagnie avec les pouvoirs nécessaires pour transiger les affaires d'une compagnie de prêt et d'épargnes et tous pouvoirs inhérents à telle compagnie de prêt et d'epargnes; pour acquérir l'actif et se charger des affaires des dites trois compagnies, ou d'aucune d'elles et de toutes autres compagnies qui pourraient consentir à telle transaction.

Daté à Toronto, le 9 mars 1899.

HOSKIN, OGDEN & HOSKIN,
23, rue Toronto, Toronto,
Procureurs pour la "The Canada Landed and National Investment Company (Limited)

ARNOLDI & JOHNSTON,
103, rue Bay, Toronto,
Procureurs pour la "The London & Canadian Loan & Agency Company (Limited)

CASSELS & STANDISH,
15, rue Toronto, Toronto,
Procureurs pour la "The Building & Loan Association. 15-3 9i

AVIS.

Demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Manitoba and South-Eastern Railway Company," pour un acte autorisant la compagnie à se joindre à la "Canadian Northern Railway Company," sur des termes et conditions mutuellement acceptés, et pourvoyant à l'effet et mise en force de cette union.

BLAKE, LASH & CASSELS,
Solliciteurs des Requérants.

Daté le 25ème jour de janvier, 1899.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, par la "Dominion of Canada Guarantee and Accident Insurance Company," pour un acte destiné à amender l'acte d'incorporation de la compagnie, à l'effet de permettre à la dite compagnie de transiger des affaires d'assurance contre la maladie et pour d'autres fins

Daté à Toronto, ce 26e jour de janvier 1899.

Beatty, Blackstock, Nesbitt, Chadwick & Riddell,
1-2 9i Solliciteurs des Réquérants.

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

CAPITAL PAYÉ - - - $2.000.000.00
FONDS DE RESERVE - $1.200.000.00

DIRECTEURS:

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, (Ste. Catherines.)
Hugh Ryan, T Sutherland Stayner, Elias Rogers, D. R. Wilkie gerant général.

Succursales dans le Nord-Ouest et la Colombie.

Winnipeg, Man .... C. S. Hoare, Géran
Brandon, Man .... N. G. Leslie "
Portage-la-Prairie. .... W Bell "
Calgary, Alta. .... M. Morris,
Prince-Albert, Sask ... A. R. B Hearn "
Edmonton, Alta ...... G. R. F. Kirkpatrick,
Vancouver, C. B. ...... A. Jukes,
Revelstoke, C. B.

Succursales dans Ontario:

Essex.	Niagara Falls.	Sault S. Marie.
Fergus.	Port Colborne.	St. Thomas.
Galt.	Rat Portage.	Welland.
Ingersoll.	St. Catharines	Woodstock.
Toronto ..	Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts.	

Départements d'Epargnes—Les dépots de $100 et plus sont reçus et portent intérêt.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre: La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

Agents dans le Klondyke:

Les traites peuvent être changées partout, et la Compagnie de la Baie d'Hudson, à tous ses postes des Territoires du Nord-Ouest, les échangera pour de l'argent comptant ou des marchandises.

Succursale de Winnipeg

TRAITES vendues pour tous les endroits du Canada, des Etats-Unis et d'Europe.

Lettres de crédit emises valables dans toutes les parties du monde.

CHEQUES VENDUS. Ces cheques sont d'une grande commodité pour le public voyageur, etant payable sans le trouble ordinaire d'indentification dans toutes les parties de l'Europe.

C. S. HOARE, Gérant,
1a 28-11-94 Winnipeg

The Lake Manitoba Railway & Canal Co.

Allant nord

Lisez en descendant. Lisez en montant.

2nde Classe Mixte. No. 1 Lundi. Ven.	STATIONS	2nde Classe Mixte No. 2 Mardi. Samedi.
10 40	Portage la Prairie	16 30
11 10	Macdonald	15 55
11 30	Westbourne	15 30
11 57	Woodside.	15 00
12 25	Gladstone	14 35
d13 05	Gladstone Junction	a14 10
13 31	Ogilvie	13 42
14 00	Plumas	13 20
14 41	Glenella	12 30
15 15	Glencairn	12 05
15 51	McCreary	11 25
16 25	Laurier	10 51
16 50	Makinak	10 25
17 20	Ochre River	10 00
a18 00	Dauphin	d 9 15
d19 30		a 7 45
20 02	Valley River	7 13
20 25	Sifton	6 50
20 30	Sifton Junction	6 45
20 58	Fork River	6 10
a21 35	Winnepegosis	d 5 30

Ecrivez à propos des homesteads gratuits dans le district de la rivière Swan, venant d'être ouverts à la culture et voisin, du fameux district Dauphin.

D. B. HANNA, Surintendant

DE PAR LE MONDE

Une dépêche adressée d'Ottawa aux journaux de Londres dit qu'un bill sera proposé au Parlement canadien, durant la présente session, dans le but de permettre l'échange des îles anglaises sous le Vent contre une bande de territoire dans l'Alaska.

L'hotel Windsor, de New-York, dont l'incendie a occasionné une véritable hécatombe de vies humaines, a toujours été dangereux, à cause de ses défauts de construction et de l'insuffisance de ses moyens de sauvetage, disent les dépêches.

Toutes les prédictions pessimistes de la presse jaune anglaise lorsqu'il a été question du voyage de la reine Victoria au sud de la France, ont reçu le plus formel démenti par l'accueil sympathique que Sa Majesté a recu de la part de la population de Nice. C'est encore un atout que perdent les jingœs dont l'unique but semble de perpétuer l'animosité hélas! trop réelle qui existe entre la France et l'Angleterre.

Londres—Le "Daily News" dit que le Pape a eu de la librairie du Vatican deux copies richement reliées de documents inédits sur la domination espagnole en Amérique, et qu'il en offrira un à la reine régente d'Espagne et l'autre au président MacKinley.

Rome—Sa Sainteté s'est amusée dernièrement au dépens de Son Eminence le cardinal Oreglio di San Stefano, camerlingue de la Sainte Eglise et préfet de la Congrégation des rites.

Au décès d'un pape, le camerlingue est chargé de s'assurer que le Souverain Pontife est réellement mort, en lui frappant 3 fois le front avec un petit marteau d'argent.

Quand il a été appelé en toute hâte, auprès de Sa Sainteté, au moment de la dernière crise, étant donné le grand âge de l'auguste patient et l'état continuellement précaire de sa santé, le camerlingue a cru qu'il serait peut-être utile d'emporter son petit marteau et il l'a mis dans sa poche.

Ayant eu connaissance de ce détail et recevant dernièrement le cardinal Oreglio di San Stefano le Pape l'a très sincèrement complimenté sur son extrême prévoyance et a ajouté: Comme gage de notre haute appréciation de votre prévoyante attention nous prions Votre Eminence d'accepter ce petit marteau en or en souvenir de notre rétablissement.

Depuis que la reine Victoria est partie pour le sud de la France, il est de nouveau rumeur à la cour et dans les cercles diplomatiques qu'elle se propose d'abdiquer en faveur du prince de Galles. Des rumeurs de cette nature ont déjà circulé et chaque fois la Reine les a contredites en disant qu'elle restera à son poste, qu'elle continuera à remplir ses devoirs de souveraine aussi longtemps que Dieu lui en donnera la force. Mais depuis quelques mois, la Reine donne des signes de faiblesse.

Paris—Le "Temps" publie une entrevue avec le baron de Morenheim, ancien ambassadeur de Russie à Paris qui habite actuellement Pau.

L'ancien diplomate traite de fable idiote l'histoire qui fait de lui le véritable coupable dans l'affaire Dreyfus et le représente comme ayant vendu les secrets de la France et de la Russie à l'Allemagne.

A Propos d'Agriculture

Faut-il Affourager les Vaches Laitières pendant la traite?

On sait que dans la plupart des exploitations sous prétexte de tranquilliser les bêtes, il est de pratique constante d'affourager les vaches laitières pour l'opération de la traite. Cependant, d'après M. I. Ph. Wagner, le procédé est condamnable en ce qu'il diminue considérablement la quantité du lait.

S'il n'y avait aucune connexité entre la faculté laitière de la bête et l'état général de son corps, c'est-à-dire, si le premier de ces deux facteurs n'était pas influencé par le second, le traitement de l'animal pendant la traite serait bien indifférent.

Or, tout le monde sait que le rendement en lait se trouve d'une façon toute particulière sous la dépendance de l'état général de la bête.

Si une laitière tombe malade, le rendement en lait diminue ou tarit complètement ou enfin le lait devient malade et impropre à l'usage domestique. En outre, on n'ignore pas que la bête peut retenir ou donner le lait à volonté et que, d'autre part, il est possible d'augmenter l'aptitude laitière ou même de la provoquer par des excitations des organes lactifères inférieurs.

Dans la corrélation de l'état général et de l'aptitude laitière de la bête réside la raison principale qui fait condamner la simultanéité du fourragement et de la traite, les vaches ne sont pas aussi tranquilles que devant la crèche vide, et des deux opérations également importantes une doit pâtir, sinon toutes les deux à la fois. La vache étant moins préoccupée de la traite que de son fourrage il est évident que son attention est déviée de sa principale faculté qui est la faculté laitière.

Pour atteindre la maximun du rendement en lait, il faut à l'animal un repos absolu et un bon traitement. Ce qui est d'une influence néfaste sur le rendement en lait, c'est l'inquiétude provoquée par l'action de manger et encore plus de se tourmenter pour atteindre son fourrage.

Outre les inconvénients qui viennent d'être signalés et qui sont causés par des dérangements organiques relatifs à la sécrétion du lait il y en a encore d'autres.

L'inquiétude de l'animal provoquée par la nourriture réagit plus d'une fois sur la personne même qui effectue la traite: elle la manifeste par un traitement dur et peu aimable. Ainsi l'opération devient désagréable à la bête et à la personne qui doit la traire, et toutes les deux tâchent de se soustraire à l'opération le plus vite possible, et ce toujours au détriment du rendement.

L'opinion généralement répandue que les bêtes, notamment le matin, seraient trop inquiètes si la traite avec avait lieu avant le fourragement est erronée, dit M. Wagner: elles sont tranquilles pendant toute la durée de l'opération à condition qu'elle soit bien exécutée. L'inquiétude, à l'étable, ne commence qu'après l'apport du fourrage.

— M. Vézina Couture, propriétaire de l'Hôtel St-Boniface, vient de recevoir un char de magnifiques chevaux pesant de 1250 à 1300 lbs, et qui, pour la ferme, ne peuvent être surpassés, ayant été domptés pour cet usage. Comme toujours il les vendra à bon marché et à de très bonnes conditions. 19

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 28 Mars 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 16	à 0 18
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 15
Fromage	0 09	à 0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 0 25
Œufs en boîtes, la doz	0 16	à 0 18
Patates, le minot	0 35	à 0 45
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 09	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 00	à 0 52
Avoine, par minot	0 00	à 0 32
Orge "	0 23	à 0 30

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	1 85
" Strong Baker	1 65
" Manitoba Baker	1 40
" Imperial Baker	1 10
" Superieure XXXX	95
" Nestor	80
Gru, la tonne	13 00
Son, "	11 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	8 50
Charbon mou	4 50 à	4 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	6 00 à	6 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	7 50

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs, la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge desix ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No 14

—Plusieurs fois après le déjeûner il a, en effet, essayé de me retenir, seulement, comme j'étais pressée d'aller au soleil, je lui ai échappé."

La comtesse hocha la tête.

"Ce n'est que différé."

Elle plongea son regard dans les yeux de sa jeune compagne.

"Tu sais ce que tu dois lui répondre s'il aborde certain sujet."

Le sourire se glaça sur les lèvres de Gardella.

"Je le sais."

Le bruit d'un coup de sonnette retentit à ce moment. Madame de Noirmont se tourna vers la montre de Gardella placée sur la cheminée dans un écrin.

"Sept heures! ce doit être lui."

A peine achevait-elle que le domestique se présenta et s'adressant à la comtesse:

"Monsieur le comte vient de rentrer. Madame a donné l'ordre qu'on l'en prévienne.

—C'est bien, qu'on serve."

Quelques minutes plus tard le même domestique reparut sur le seuil de la chambre de Gardella, restée entr'ouverte et s'avançant:

"Monsieur le comte prie Madame de vouloir bien lui accorder un quart d'heure de délai. Il arrive de la campagne et est tout poussiéreux."

Le cœur de Gardella bondit de joie.

"C'est comme moi, pensa-t-elle. Il a senti le besoin d'être seul après ce qui s'est passé entre nous!"

Le front de la comtesse s'était rembruni. Cependant elle garda le silence et congédia le serviteur en faisant droit à la requête de son fils.

Avant de quitter Gardella elle lui dit:

"Si tu es dans la nécessité de subir l'entretien que Georges se propose de réclamer, de toi, souviens toi de ton engagement afin de ne pas me condamner à faire appel à ta reconnaissance."

XI

Sous le coup de ces paroles, Gardella ne sut pas retrouver ladelicieuse impression qui, un instant auparavant, lui remplissait l'âme au souvenir de la scène du cimetière, néanmoins, ce qu'elle en conserva lui suffit encore pour la défendre contre la tristesse dans laquelle ces paroles auraient dû la jeter.

De son côté, Georges, toujours partagé entre le désespoir, se montrait taciturne et préoccupé. La comtesse, tout à son rôle de surveillance, parla elle-même fort peu et personne ne songea à protester lorsqu'elle proposa d'écourter la soirée. Au contraire il était visible que tous se retiraient sans regret.

Il sonnait à peine dix heures lorsque chacun se leva pour gagner sa chambre. Ni Gardella, ni Georges n'échangèrent une parole.

Madame de Noirmont fut involontairement intriguée par l'attitude du jeune homme et de la jeune fille; elle soupçonna que Gardella n'avait pas été entièrement sincère; aussi, lorsqu'elle l'embrassa, au moment de se séparer, lui glissa-t-elle à l'oreille un mot dans ce sens, et Gardella troublée donna une dénégation, à laquelle la comtesse ne se laissa pas prendre.

—Nous en reparlerons demain, lui dit-elle, va te coucher et réfléchis, les conseils de la nuit ont généralement une bonne influence.

Gardella ne répliqua rien, mais en rentrant dans sa chambre elle obéit à Madame de Noirmont, elle repassa dans sa pensée les incidents de la soirée et conclut que tout cet ennui lui venait du silence subtil que les circonstance l'avaient obligée d'opposer aux questions de la comtesse. Assurément, il n'était pas possible qu'elle avouât toute la vérité. La présence de Georges au cimetière, bien qu'elle fut innocente de la démarche du jeune homme, lui apparaissait comme un acte de rébellion dans lequel elle n'était pas exempte d'une certaine involontaire complicité. Du moins en apparence. Comment, en effet, parviendraitt elle à persuader à la comtesse qu'elle n'avait pas demandé à se rendre seule au cimetière avec l'arrière intention de suggérer au comte le désir de l'y rejoindre? Certes! sa conscience ne lui reprochait pas cette complicité et c'était assez pour qu'elle ne se troublât point, mais quand même elle dormit mal, elle ne s'endormit que très tard dans la nuit.

Ses réflexions lui causèrent une longue insomnie, et, saut la rencontre au cimetière, elle convint, le matin au réveil, de ne rien cacher à la comtesse.

Seulement, il fallut prévenir Georges, de peur que lui-même ne niât la vérité. Elle essaya de le voir dans le courant de la matinée, mais il était parti aussitôt après son premier déjeûner, et il n'y avait point à espérer qu'il rentrât avant midi, l'heure de leur second repas; cependant elle épia son retour comme si elle pressentait qu'il reviendrait plus tôt qu'il ne le faisait d'habitude. Bien lui en prit; à onze heures et demie, elle le vit de sa fenêtre pénétrer sous le vestibule de la porte d'entrée et elle courût dans la salle à manger l'attendre, afin de l'arrêter au passage.

Madame de Noirmont, enfermée dans sa chambre, n'en sortait généralement que lorsque le domestique venait lui annoncer qu'elle était servie, Gardella avait donc tout le temps d'arrêter Georges.

"J'ai à te parler, lui dit-elle, dès qu'il parut."

Et de la main elle lui fit signe de venir, puis s'approchant de lui:

"Ta mère m'a domandé hier soir si je t'avais fait part de l'entretien que nous avons eu hier matin à mon sujet.

—Eh bien?

—Eh bien, j'ai éludé la question et je le regrette.

—Pourquoi?

—Parce que c'est un demi mensonge et que le mensonge, qui est toujours une faute, s'aggrave lorsqu'il a pour but de tromper une personne que l'affection et le respect doivent rendre doublement chère.

—Alors il fallait dire la vérité.

—Toute la vérité ce n'est pas possible, j'aurais honte d'avouer que tu es venu me trouver au cimetière et surtout de raconter ce qui s'y est passé. Seulement je dirai la vérité en ce qui concerne notre conversation. Si la comtesse t'interroge à ton tour, ne nie rien. Dis-lui ce que au m'as dit et ce que je t'ai répondu."

Elle allait se retirer. Il la retint.

"Je ne t'ai pas tout dit hier."

Elle se montra surprise et son visage trahit de l'impatience.

Il le remarqua.

"Ce ne sera pas long."

Elle écouta.

"J'ai oublié, en te présentant ma position, et en insistant pour te la faire accepter, de te rappeler que mon nom, que tu repousses, te mettrait, en devenant le tien, à l'abri des injures d'Antoinette et de ses amies......"

La jeune fille l'interrompit.

"...J'ai pensé à tout en formulant mon refus.

—Et tu le maintiens?

—Oui."

Il baissa la tête.

Tous deux se séparaient quand Madame de Noirmont, elle aussi aux aguets, apparut soudain.

Elle ne fit pas attention à Georges, et pendant qu'il s'éloignait, interpella Gardella.

"Est-ce de la pluie ou du beau temps que vous venez de causer?"

Gardella resta douce et souriante, quoique le ton des paroles de la comtesse manquât d'aménité.

"Non, répondit-elle, nous avons causé de choses plus graves."

La simplicité de cette aveu plut à Madame de Noirmont; quand même elle eut un ricanement.

"Il t'a fait encore une déclaration."

Gardella rougit.

"Oui."

Elle balbutia ce mot à voix basse.

La comtesse se fit sérieuse et la regardant bien en face:

"Tu as tenu ton engagement?

—Oui."

Cette fois son *oui* fut à peine intelligible.

"Tu as repousse ses avances?"

Gardella acquiesça d'un signe de tête.

"Comment a-t-il accueilli ton refus?

—Avec résignation."

Madame de Noirmont sourit finement.

"C'est plus que je n'attendais de lui."

Il y eut un silence, elle reprit;

"Par quel merveilleux argument as-tu obtenu un tel résultat?"

La jeune fille se taisait, la comtesse devint plus pressante.

"Est-ce en lui disant brutalement que tu ne l'aimes pas.

—A peu près.

—Vraiment! voilà de quoi dérouter les psychologues qui prétendent que la contradiction dans les choses du cœur est un stimulant!"

Gardella ne la suivit pas dans la voie où elle entrait. Cette verve railleuse l'offensa même et son visage, à l'expression attristée, subitement s'empourpra.

"Je te peine, ma mignonne, dit la grande dame en prenant affectueusement dans la sienne la main de sa protégée: excuse-moi, je ne suis pas absolument calme, vois-tu. La nécessité, la dure nécessité de contrarier les penchants de mon fils et de l'humiliter en refusant de l'accepter pour ma bru, me cause un réel chagrin. Il ne faut rien moins que des considérations d'un ordre supérieur pour me donner le courage..... et tout en moi s'en ressent. Ma volonté est impuissante à régler mes paroles et mes actes. Je crains d'être injuste en ne voulant qu'être prudente. Le bonheur de Georges me préoccupe et ton propre bonheur ne m'est pas indifférent. Si je parais impitoyable, c'est que j'ai la conviction qu'il serait contraire à vos intérêts à tous deux de changer les liens d'amitié qui vous unissent par des lians que la religion et la loi rendent indissolubles. Georges, élevé auprès de toi, t'aime comme un bon frère. Dans son inexpérience, il prend cette sainte amitié pour de l'amour et si je n'étais pas là pour m'opposer à ce qu'il transformât ce pur et durable sentiment en un sentiment, plus doux peut-être, mais grevé de devoirs et l'obligations, il ne tarderait pas à reconnaitre son erreur et le mariage, contracté dans ces conditions, deviendrait un enfer pour vous deux. Enfer plus insupportable encore pour lui que pour toi, car la femme porte en elle une réserve de force morale et de résignation dont l'homme manque. Les devoirs de la vie conjugale, sans parler de la maternité, lui sont comme une forteresse où elle se cantonne, il n'en est pas de même pour l'homme.

(A Suivre)